

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-kim proulx](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e9c3b9ea35b23a1fda7c8bd7>

Date d'obtention : 2022-04-05 17:52:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Remplir la grille de données. Si cela est malveillant ne pas valider avec la personne qui a possession des photos. Confisquer le téléphone dans les deux cas le transmettre aux policiers qui par la suite quelques jours plus tard pourrons lui redonner.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que dans tous les trois cas tout les gens concernée par les photos doivent être rencontrer et nous devons remplir la grille avec ceux ci. Le téléphone en question doit être confisquer. L'information doit être transmis aux policiers.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Ne pas entrée dans les détails et voir les photos ou contenus car c'est illégale. Lorsqu'on rencontre la personne qui est malveillante ne pas l'affronter et le questionner car c'est le travail des policiers.